

Affiché le 03 JUIN 2026

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM

VU les articles, L 2212-1, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de Madame Isabelle WILB du 15 mai 2026 d'organiser une fête des voisins le vendredi 19 juin 2026, de 18h00 à 22h00, dans la rue Théodore Deck,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et de réglementer la circulation dans la rue Théodore Deck pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée de la manifestation, la circulation de tout véhicule motorisé est interdite dans la rue Théodore Deck, entre ses intersections avec la rue Jean-Baptiste Clément et la rue Erckmann Chatrian, le vendredi 19 juin 2026, de 18h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



Arrêté de M. le Maire
de la Commune de WITTENHEIM

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Madame Isabelle WILB – 20 rue Théodore Deck à 68270 Wittenheim et une copie sera adressée à :

- M. le Procureur de la République – 21 Avenue Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 29 mai 2026



Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la
Prévention, de la Tranquillité publique et
de l'État-Civil